

Afférents au CM : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 12 Convocation du 6 décembre 2024

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2^{ème} Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3^{ème} Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4^{ème} Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

Absents non représentés : M. GUILLEPAIN James (non-excusé) ; M. PHILIPPONNAT Charles (excusé).

Absent représenté : Néant.

Secrétaire de séance : Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

DELIBERATION 2024-49 : PARTICIPATION AUX FRAIS DU VOYAGE AU PUY DU FOU 2024 PAR LA CAISSE DES ECOLES D'HAUTVILLERS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération de l'assemblée est nécessaire pour le paiement des frais du voyage de 3 champillonnais scolarisés à Hautvillers au Puy du Fou, d'un montant de 1 053,75€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents accepte le paiement de cette facture et en autorise le mandatement par Monsieur le Maire au compte 657364 « Caisse des écoles ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN